

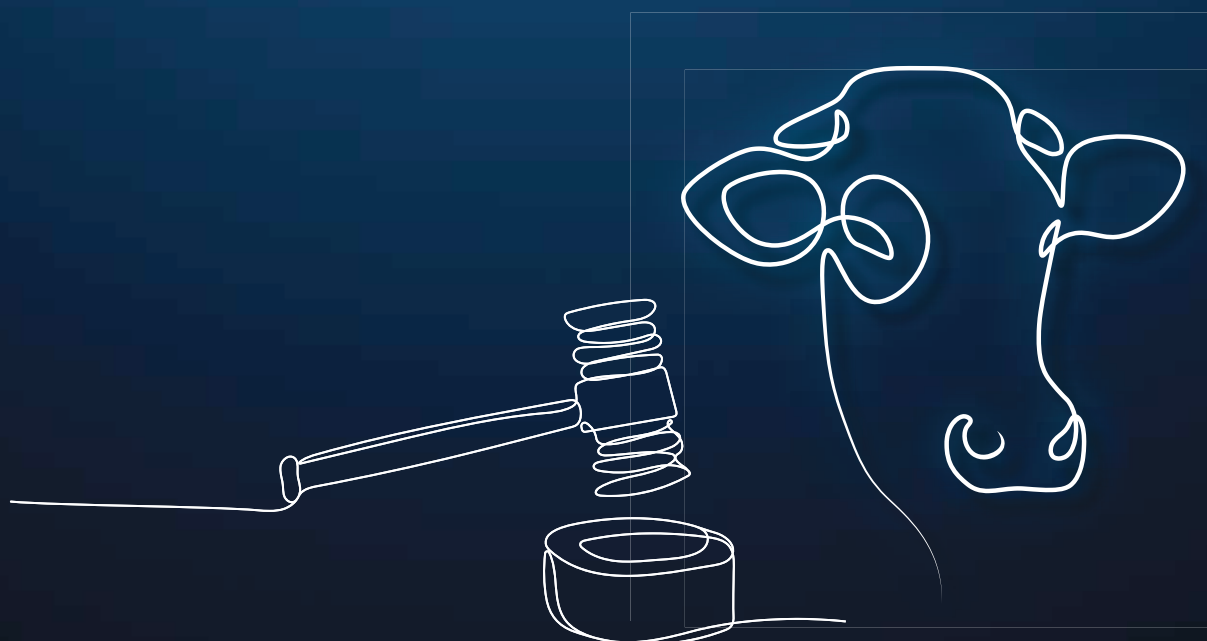
vente **GENOMIC**ÉLITE

SPACE 2023



LE FINAL EN DIRECT

le 13 septembre 2023, sur le ring à 17h30 !



Ouverture de la vente en ligne
le 07 septembre 2023 sur :
ventes.evolution-xy.fr



REGLEMENT DE LA VENTE

Edition du 7 au 14 Septembre 2023

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement définit les règles relatives à la « Vente GENOMIC Élite » du SPACE dont l'organisation est déléguée à SYNETICS en tant que prestataire. Pour des besoins d'organisation, SYNETICS, avec l'accord du SPACE, peut déléguer à Ouest Genis' :

- La qualification sanitaire des animaux
- La facturation des frais liés à l'organisation de la vente aux enchères
- L'organisation et la facturation des frais de transport des animaux vendus pour les acquéreurs qui le souhaiteraient

ARTICLE 2. FRAIS

1. Inscription

Un droit d'inscription de 200 euros par animal et de 60 euros par lot d'embryons est dû à OUEST-GENIS' ou SYNETICS pour tous les animaux ou lots d'embryons inscrits au catalogue, même en cas de non-présentation à la mise en vente. Des frais de 3% sur le montant de la vente s'ajoutent pour les vendeurs de génisses.

Ces frais seront déduits du montant de la vente, ou facturés après la vente en cas de non-vente.

La signature de la lettre d'engagement et/ou la présence au catalogue vaut acceptation par l'éleveur vendeur de ces conditions tarifaires d'inscription.

Ce droit d'inscription inclus :

- L'information sur le protocole sanitaire et son suivi
- La publicité et la communication sur l'animal vendu
- La participation aux frais de mise en vente pour son organisation matérielle

2. Quote-part prix de vente

Tout acquéreur de un ou plusieurs animaux ou lot(s) d'embryons s'engage à payer à OUESTGENIS' ou SYNETICS un montant égal à 7 % du prix de vente en contrepartie de la mise en relation avec le vendeur.

ARTICLE 3. MODALITES DE VENTE

Le SPACE, SYNETICS et OUEST-GENIS' n'interviennent qu'en tant que tiers mettant en relation des vendeurs et des acquéreurs. Le présent document ne peut être en aucun cas interprété comme donnant mandat à l'un ou l'autre pour représenter le vendeur ou l'acquéreur pour la conclusion de la vente.

Les offres faites au cours de la vente sont relayées sur le site internet, qui fait foi pour l'adjudication finale du lot.

Les offres faites au cours de la mise en vente seront finalisées par la signature du contrat de vente formalisant la vente entre l'acheteur et le vendeur dès la fin de la vente aux enchères ou dans les jours qui suivent. Le prix de départ pour la mise en vente est déterminé conjointement par le vendeur et l'organisation.

ARTICLE 4. QUALIFICATIONS

Origine et qualification zootechnique et génétique :

- Les animaux présentés à la mise en vente doivent être titulaires d'un passeport et d'une attestation sanitaire.

- Les lactations indiquées dans le catalogue de la vente et sur le site de vente en ligne sont exprimées en Taux Azoté pour les races Holstein, Pie Rouge, Jersey, Brune, Normande, Montbéliarde, Simmental.
- Les informations génétiques (polygéniques et génomiques) sont diffusées à titre informatif et ne sauraient dispenser l'utilisateur d'une analyse approfondie personnelle. Comme tout index de valeur génétique, ces informations sont susceptibles de varier dans le temps et ne sont qu'une indication de la valeur génétique de l'individu au jour de la publication. En conséquence, le Vendeur reconnaît agir sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 5. GARANTIES SANITAIRES

i. Les animaux doivent provenir d'une exploitation dont le cheptel bovin :

- Ne fait pas l'objet de mesures de restriction de circulation
- Ne fait pas l'objet de mesures réglementaires de blocage
- Est « Officiellement Indemne » de brucellose, tuberculose et leucose
- Est qualifié « Indemne d'IBR », et qui, pour les établissements possédant un atelier laitier, dispose d'un balayage sur le lait négatif concernant l'IBR dans les 30 jours précédant la manifestation
- Possède l'appellation « Cheptel assaini en varron »
- Qui n'est pas de statut infecté de BVD, c'est-à-dire un troupeau dans lequel a été mise en évidence une circulation du virus BVD ou un bovin reconnu IPI, et qui n'est pas de statut suspect de BVD, c'est-à-dire un troupeau en lien épidémiologique avec un troupeau infecté ou un bovin infecté

ii. Les animaux remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- Sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur et accompagnés de leur passeport
- Ne présentent aucun signe de maladie et sont exempts de lésions cutanées et parasites externes (ectoparasites, varrons, dartres, gales, poux ...)
- Concernant la TUBERCULOSE

Les bovins de plus de 6 semaines présentent une réaction négative de moins de 4 mois à une intradermo tuberculination comparative uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un cas confirmé de tuberculose dans la faune sauvage
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée » (au titre de l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-846 du 17/11/2023, les départements concernés sont : 16 Charente - 24 Dordogne - 40 Landes - 64 Pyrénées-Atlantiques - 87 Haute Vienne)

- Concernant l'IBR, les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative en anticorps totaux dans les 15 jours précédant le rassemblement

• Concernant la BVD, les bovins présentent :

- soit une appellation « BVD - Bovin Non IPI » attestée par le GDS départemental ou régional ;
- soit une analyse virologique (antigénique ou PCR) négative dans les 15 jours précédant le rassemblement (obligatoirement analyse PCR individuelle pour les bovins de moins de 6 mois)
- Concernant la PARATUBERCULOSE, les bovins proviennent d'un cheptel :
 - soit sous appellation AFSE
 - soit n'ayant pas de cas clinique déclaré ou connu depuis 5 ans
 - soit ayant un statut de troupeau favorable datant de moins d'un an
 - soit anciennement en plan de maîtrise reconnu, avec clôture favorable du suivi

Dans tous les autres cas les bovins présentent :

- s'ils sont âgés de 12 à 24 mois : une PCR sur fèces négative datant de moins de 6 mois
- s'ils sont âgés de moins de 12 mois : le bovin n'est pas testé, sa mère doit présenter une sérologie ou une PCR négative datant de moins de 6 mois
- Concernant la néosporose et la besnoitiose : les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative dans les 15 jours précédant le rassemblement

Pour l'IBR, la mise en vente est effectuée sous couvert du vice rédhibitoire qui fait obligation au vendeur de reprendre l'animal à sa charge, en cas de réaction positive lors du contrôle d'achat effectué par l'acheteur dans le délai légalement prévu.

Les animaux sont garantis indemnes des maladies génétiques connues (BLAD, CVM, Mulefoot et BV) pour les pedigrees à risques.

ARTICLE 6. ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES ANIMAUX

L'enlèvement et le transport des animaux sont à la charge de l'acheteur et pourront être organisés avec Ouest Genis' : dans ce cas, les frais de transport seront variables en fonction du nombre d'animaux et de la distance du lieu de livraison.

Les animaux présents au SPACE doivent être enlevés au plus tard le

Vendredi 15 septembre à midi (heure de Paris).

Les animaux en élevage doivent être enlevés au plus tard le Vendredi 22 septembre à 20h (heure de Paris).

Le transfert de propriété se fait dès que le contrat de vente est signé par l'acheteur et le vendeur ou leurs représentants et que le paiement complet du prix est réalisé. Le transfert de risque se fait quand l'animal quitte l'élevage vendeur.

ARTICLE 7. LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans l'application du présent règlement ou dans le déroulement de la vente, seront, dans la mesure du possible, réglés à l'amiable entre le vendeur et l'acquéreur et par OUEST GENIS'. En cas de contestation, seuls les tribunaux du ressort de Rennes seront compétents.



OUEST GÉNIS', une solution pour commercialiser des femelles bovines de qualité !

VOLUMES COMMERCIALISÉS



15 000
animaux

14 500
génisses et vaches

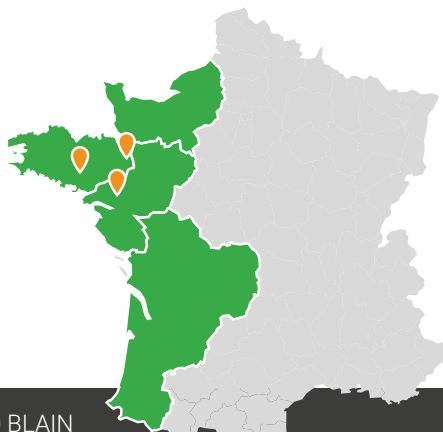
500
petites génisses

ORGANISATION

Un réseau d'acheteurs spécialisés
sur les régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Centre Nouvelle Aquitaine

3 centres d'allotement

- Blain (44)
- Moréac (56)
- Etelles (35)



RACES

Activité races laitières

- > Prim'Holstein
- > Normande
- > Montbéliarde
- > Pie Rouge
- > Jersey

Activité races allaitantes

- (mâles et femelles)
- > Charolaise
 - > Limousine
 - > Blonde d'Aquitaine
 - > Parthenaise



Fort de son succès lors de l'édition 2022, la vente GENOMIC ELITE du SPACE repart de plus belle cette année avec toujours les mêmes marqueurs qui en font une vente à part au niveau Européen : 7 races et un niveau génétique d'exception.

La formule de l'an passé est conservée avec une vente en ligne à partir du 07 septembre, et un final mixte en ligne et sur le ring du SPACE pour les génisses.

Au travers de ce catalogue, à la mise en forme modernisée, vous découvrirez les 29 génisses et 7 lots d'embryons sexés à vendre, et nous vous accueillerons avec plaisir au salon pour constater la qualité morphologique des 10 génisses présentes. L'ensemble des lots proposés témoignent de la qualité de la génétique française et du savoir-faire des éleveurs, également du sens donné à la sélection avec une présence de plus en plus importante du gène sans corne.

Race à l'honneur, la Simmental est en force avec quatre génisses françaises à 175 isu moyen.

En race Jersey, une belle occasion d'acquérir deux femelles à plus de 21 NTM.

Deux génisses en race Pie Rouge, dont une homozygote sans corne à 202 ISU !

En Normandie, un haut niveau d'index (178 isu) sur des familles confirmées en morphologie. Et cerise sur le gâteau, l'occasion d'acquérir une fille de la Championne Suprême du SPACE 2022 !

En Holstein, une moyenne de 212 isu et deux génisses à plus de 220 isu. A noter cinq femelles porteuses du gène sans corne dont une génisse homozygote rare à la vente.

Deux génisses en Montbéliarde à plus de 181 isu, sur des souches réputées sur la voie mâle.

Enfin, la 1ère génisse Brune porteuse du gène sans corne mise en vente au SPACE, avec des lots d'embryons sexés sur des lignées index et concours.

Merci aux éleveurs vendeurs, et bravo aux futurs acheteurs pour avoir investi dans cette génétique de grande qualité.

Jean-Yves RISSEL

Responsable des présentations Animales SPACE
2023



PRIM'HOLSTEIN	p.5
PIE ROUGE	p. 25
NORMANDE	p. 29
JERSEY	p. 38
BRUNE / MONTBELIARDE / SIMMENTAL	p. 44



3097



2399, MÈRE DE 3097

Prix

€

Vendeur

GAEC DE SEVILLE (52)

ISU 180**PRODUCTION**

INEL	MP	TP	TB	LAIT
79	64	2.5	1.4	1276

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	LGF
0.3	0.8	0.1

MORPHOLOGIE

DV	MU	MA	AP
106	104	122	109

Béta caséine : A2/A2 Kappa caséine : A/B Silver 2

**TOP des ISU Simmental:
 180 ISU et 121 en
 Morphologie**

- Cumul génétique Hokuspokus/ Wizzard/Web de haut niveau et très complémentaire; avec HOKUSPOKUS en star des taureaux Européens confirmés avec 199 ISU et plus de 700 filles.
- Du côté maternel, la lignée s'illustre par son taux protéique : les 4 dernières générations à plus de 36 de TP !
- Famille très fertile avec d'excellents intervalles entre vêlages !

HOKUSPOKUS

HURLY x NARR

2399

NG TB 85/ DV 6 MA 8

En cours de L3

L2 -284j 10 261kg 35.8 38.5

WIZZARD

2038

NG TB 88/ DV 9 MA 5

En cours de L5

L3 - 278j 7 617kg 42.2 38.5

WEB

1599

NG 80 / DV 4 MA 6

1 Lactation

L1 - 289j 3 984 kg 44.3 41.1

Mères suivantes

4ème mère

ELYSEE (TOMBOIS) NG 80 MA 6

5ème mère

AMUSETTE (ASTERIX) NG 83 MA 7

6ème mère

OMBRELLE (EGOL) NG 87 MA 8



TRABAN



RAMBA, MÈRE DE TRABAN

Prix

€

Vendeur

GAEC HANCE ST VINCENT (88)

ISU 175

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
77	63	-0.3	-0,3	1868

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	LGF
0.6	0.6	0.2

MORPHOLOGIE

DV	MU	MA	AP
108	113	112	110

Béta caséine : A2/A2 Kappa caséine : A/A

Le fruit d'un cumul génétique remarquable WALDURIS/ MANRIQUE P / VOCO

- Lignée connue depuis 14 générations présentant une longévité remarquable !
- Issue d'une TE, TRABAN est le fruit du schéma de sélection de Simmental France !
- Walduris confirme avec ses 1ères filles son profil mixte lait-viande et santé mamelle. Sa mère notée 8 en aplombs et 7 en muscle confortera les aptitudes de mixité et de solidité du pedigree.

WALDURIS
WALOT x REMMEL

RAMBA
NG TB 86/ DV 6 MA 6
En cours de L1 - 287j 10 734 kg
40.1 33.6

MANRIQUE P

NABA
NG 80/ DV 6 MA 5
En cours de L3
L2 - 305j 11 449 kg 40.5 34.3

VOCO

JABLE (HASARD)
NG 74 / DV 5 MA 4
L1 - 217j 5697 kg 34.5 33.3

Mères suivantes

4ème mère FABLE (TIROLIEN) NG 82 MA 5
5ème mère CALLE (MARIN)
6ème mère VOUTE (LONG) NG 77 MA 7



TOSCANE



WALDURIS, PÈRE DE TOSCANE

Prix

€

Vendeur

EARL LES HAIES DU BOURG (49)

ISU 176**PRODUCTION**

INEL	MP	TP	TB	LAIT
78	62	0.5	1.1	1629

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	LGF
1.0	1.0	0.6

MORPHOLOGIE

DV	MU	MA	AP
110	98	104	112

Béta caséine : A2/A2 Kappa caséine : A/A Silver 1

Originale et issue d'une lignée solide à la longévité assurée !

- La mère de TOSCANE, conduite en Agriculture Biologique, affiche comme ses mères et GM, un niveau de production remarquable : entre 9000 et 10 000 kg de lait produits avec des taux intéressants.
- TOSCANE provient d'une lignée très solide avec 7 générations sur 10 ayant dépassé 5 lactations
- Mère pointée 87 pts avec 8 en format et 7 en mamelle

WALDURIS
WALOT x REMMEL

MAITE
NG TB 87/ DV 8 MA 7
En cours de L6
L3 - 305j 10 211 kg 40.0 34.7

ISIDORE

JUMPY
NG 79/ DV 6 MA 5
En cours de L8
L6 - 9 305 kg 46.2 36.1

WALOT

GALAXIE (WILHELM)
NG 76 / DV 6 MA 4
L2 - 286j 10 715 kg 44.5 35.7
Moyenne de 6L - 9336 kg 44.4 36.2

Mères suivantes

4ème mère BALAFRE (HOCHTOR) NG 83 MA 6
5ème mère TROPHE (IRIS) NG 84 MA 6
6ème mère PALESTINE (HAMILTON)



TULIPE



EDELSTEIN, PÈRE DE TULIPE

Prix

€

Vendeur

EARL FAVENNEC (29)

ISU 169

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
49	39	2.0	2.1	706

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	LGF
1.0	1.7	0.8

MORPHOLOGIE

DV	MU	MA	AP
114	104	115	115

Béta caséine : A2/A2 Kappa caséine : A/B

Le pedigree très sécurisant EDELSTEIN/VLAX/ WALDSTEIN/RAU

- Père confirmé comme un spécialiste des mamelles et des aplombs, avec un grand-père VLAX excellent support de mixité
- TULIPE provient d'un embryon importé d'Autriche il y a près de 15 ans. La mère et grand-mère de cet embryon affichent toutes les deux plus de 100 000 kg de moyenne sur leurs lactations, en agriculture biologique
- Le top Morpho : 122 en morphologie avec 115 en mamelle et aplombs également. En bonus un + 2,2 en fertilité remarquable.

EDELSTEIN
ETOSCHA x IMPRESSION

NANOU
NG TB 85/ DV 6 MA 7
En cours de L4

224 kg 39.9 36.6

L3 - 305j 7

VLAX

LAMETTA
NG TB 88/ DV 7 MA 7
En cours de L6
L6 - 305j 7 883 kg 43.3 33.0

Mères suivantes

4ème mère

LORE (ROCKET) DV 9 MA 8

5ème mère

LAMETTA (PANO-ET)

En 12 lact. 130 980kg DV 9 MA 8

WALDSTEIN

FLAMETTA (RAU)

Embryon Autrichien
L2 - 305j 8 397 kg 39.5 36.1